

ECONOMIE

Programme, conseils, bibliographie

PUBLIC CONCERNÉ

Les candidats doivent estimer individuellement s'ils ont le niveau correspondant à la maîtrise des programmes de Licence 2 de sciences économiques, de fin de deuxième année d'AES, ainsi que d'autres formations à caractère économique de type Bac +2 (DUT, BTS).

PROGRAMME

- Les grandes fonctions économiques (production, répartition, dépense) en économie ouverte.
- L'évolution des structures économiques et l'organisation de la production.
- Le progrès technique et l'innovation.
- Les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés.
- L'économie monétaire et financière : la monnaie, les banques, les systèmes financiers et la politique monétaire.
- Le rôle de l'État : objectifs et instruments de politique économique.
- L'intégration européenne.
- Les grands courants de la pensée économique.
- L'histoire économique de 1945 à nos jours : les grandes tendances.

CONSEILS DE PRÉPARATION

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie sur les thèmes mis au programme.
- Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire. Celui-ci donne des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons aux candidats qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents présentés servent à aider les candidats à mobiliser rapidement des arguments : ce n'est qu'un éclairage partiel. Il faut utiliser ses connaissances personnelles et ne pas nécessairement adhérer aux positions présentées dans les documents.
- Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation. Cela implique un plan organisé autour d'une idée conductrice avec : introduction, parties, sous-parties et conclusion.

Il n'est pas question de livrer en deux heures une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question posée. Précisons qu'il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits (la préparation à cette épreuve doit intégrer l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945 afin de pouvoir traiter convenablement les sujets) : ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple ou une accumulation de faits sans référence aux travaux des sciences économiques.

La consultation des annales des années précédentes, sur le site Internet du concours « Passerelle », est vivement recommandée pour une bonne compréhension des attentes du jury.

BIBLIOGRAPHIE

La base de la préparation doit être l'utilisation par les candidats des cours d'économie dont ils ont déjà bénéficié au cours de leurs études en privilégiant les thèmes correspondant au programme.

Ils peuvent compléter leurs connaissances de base en utilisant par exemple :

- L'ouvrage édité chez Nathan sous la direction de C.-D. Echaudemaison, intitulé *L'économie aux concours des grandes écoles* : tout son contenu n'est pas exigible mais il est de qualité. Il permet de se mettre à jour rapidement sur tel ou tel point aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'histoire économique.
- Le mensuel *Alternatives économiques* permet de suivre l'actualité à travers des articles et des dossiers de qualité. Il publie chaque année deux hors série, l'un sur l'économie nationale, l'autre sur l'économie mondiale : il y a là un balayage systématique des grands thèmes actuels avec des synthèses et des mises en perspective historique.
- La consultation des numéros des *Cahiers français* à La Documentation française permet de lire quelques articles synthétiques très intéressants.

ECONOMIE

Ce cas a été rédigé par l'ESC Pau.

DURÉE : 2 HEURES

CONSIGNES

*Aucun document n'est autorisé.
Les calculatrices sont interdites.*

S U J E T

LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SONT-ILS UN FREIN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

*Vous répondrez selon un plan logique et clair, en utilisant à la fois vos connaissances personnelles (tant du point de vue de l'analyse économique que de celui des faits) et les informations données par le dossier.
Les documents sont présentés dans un ordre quelconque. Les paraphraser est inutile.*

Dossier documentaire

DOCUMENT 1 :

Les taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)

| | 1965 | 1985 | 2006 | 2006 | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | France | | | UE 15 | Suède | E.-U. |
| Impôts sur le revenu des personnes physiques (y compris CSG) | 3,6 | 4,9 | 7,7 | 10,3 | 15,7 | 10,2 |
| Impôts sur les bénéfices des sociétés | 1,8 | 1,9 | 3,0 | 3,4 | 3,7 | 3,3 |
| Cotisations sociales salariés | 2,2 | 5,0 | 4,1 | 3,6 | 2,7 | 2,9 |
| Cotisations sociales employeurs | 8,6 | 12,0 | 11,1 | 6,5 | 9,7 | 3,4 |
| Impôts sur les biens et services | 13,1 | 12,7 | 10,9 | 11,8 | 12,8 | 4,7 |
| Impôts sur le patrimoine | 1,5 | 2,5 | 3,5 | 2,2 | 1,4 | 3,1 |
| Autres prélèvements | 3,0 | 3,5 | 3,6 | 2,0 | 3,1 | 0,4 |
| Total | 33,8 | 42,5 | 43,9 | 39,8 | 49,1 | 28,0 |

Source : OCDE.

Source : OFCE, *L'économie française 2010*, Collection Repères n° 539, *La Découverte*, août 2009

DOCUMENT 2 :

La signification des comparaisons internationales de taux de prélèvements obligatoires est limitée. En effet, ce taux apparaît plus faible dans les pays, comme les Etats-Unis, où l'assurance maladie et les régimes de retraite sont très largement privés. Les cotisations sont alors versées à des mutuelles, des assurances ou des fonds de retraite privés et ne constituent pas des prélèvements obligatoires.

Source : *Les prélèvements obligatoires : France et pays occidentaux*, Vie publique fr, La documentation française.

DOCUMENT 3 :

Réduire les impôts pour favoriser la croissance est devenu le leitmotiv des discours sur la fiscalité depuis dix ans. Sans grand succès. Résultat : la politique fiscale française remplit de moins en moins bien ses missions. Elle n'assure plus des recettes suffisantes pour financer les dépenses publiques, comme en témoigne la dérive de la dette publique ; elle ne joue plus son rôle de correction des inégalités, avec une fiscalité progressive réduite à une peau de chagrin ; enfin, elle marche à rebours des objectifs de la politique économique en pesant lourd sur le travail et très peu sur les comportements polluants.

Source : *Alternatives économiques, Une fiscalité injuste et inefficace*, HS 82, octobre 2009

DOCUMENT 4 :

La localisation des investissements dépend avant tout de critères économiques. Les prélèvements obligatoires ont un impact secondaire, mais néanmoins avéré sur les investissements directs étrangers (IDE). [...] L'existence de biens publics ne permet pas de compenser pleinement cet effet négatif sur l'attractivité.

Il n'existe pas de méthode incontestée pour mesurer l'attractivité. Les enquêtes d'opinion auprès des chefs d'entreprises montrent que la France dispose d'avantages comparatifs grâce à la qualité de ses infrastructures et de sa main-d'œuvre, mais également du fait de ses coûts de production relativement bas (immobilier, énergie...). A l'inverse, les indicateurs synthétiques confirment que les prélèvements obligatoires des entreprises sont plus élevés en France, et sont surtout jugés trop complexes et instables. Or, la qualité et la lisibilité du système réglementaire sont déterminantes pour l'attractivité fiscale.

[...] La France était au troisième rang mondial pour l'accueil des IDE entrants en 2006 (157 Md€), mais également pour les IDE sortants (225 Md€), signe d'une économie très ouverte sur le monde. Au final, si les prélèvements obligatoires de la France sont élevés, ce désavantage semble compensé par les facteurs géographique et économique qui priment dans les arbitrages d'investissement.

Source : Conseil des prélèvements obligatoires, *Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une Economie globalisée*, Rapport du 07 octobre 2009, <http://www.ccomptes.fr/>

DOCUMENT 5 :

Ces dernières années, la plupart des gouvernements, en Europe, aux Etats-Unis et dans la grande majorité des pays développés ont été élus, entre autres, sur la promesse de réduire le taux de prélèvements obligatoires. La France ne fait pas exception [...].

Mais ce processus ne semble pas déboucher sur des annonces tangibles et, très vite, le même gouvernement a semblé contraint de revenir sur cette orientation, même si la rhétorique de la baisse des prélèvements demeure [...].

En réalité, il apparaît aujourd'hui clairement qu'en dépit d'efforts de plus en plus soutenus pour contenir la progression des dépenses publiques, les besoins financiers du secteur public, tant dans les domaines régaliens traditionnels – police, justice, défense – qu'en matière d'investissements en capital physique (infrastructures) et en capital humain (éducation, enseignement supérieur et recherche), et en matière de protection sociale, sont croissants et ne pourraient être endigués qu'au prix d'un désengagement public que les citoyens, dans nos démocraties, ne semblent pas souhaiter, si ce n'est ponctuellement et à la marge.

A l'inverse, toutefois, il n'apparaît ni possible, politiquement, ni souhaitable du point de vue économique, de laisser le taux de prélèvements obligatoires s'élever indéfiniment : outre les revendications en termes de pouvoir d'achat des citoyens-contribuables, une telle hausse finit par amoindrir les incitations des agents économiques privés à travailler, à épargner, à consommer, etc. En outre, la concurrence fiscale européenne tend à reporter une part croissante du fardeau des prélèvements obligatoires sur les assiettes fiscales les moins mobiles, ce qui complique encore davantage l'équation politique et rend plus difficile la redistribution.

Source : J. Le Cacheux, *Découverte de l'économie*, vol 2, Cahiers français n°347, décembre 2008, *La documentation française*